



Mise à pied conservatoire

Par **Ghislainedu75**, le **10/11/2012 à 10:03**

Bonjour à tous,

Suite à un litige avec mon employeur, on m'a remise hier une lettre de "Notification de mise à pied conservatoire" avec l'ordre de rentrer chez moi immédiatement.

Aujourd'hui je me suis rendue compte que la lettre était datée de plus de 2ans et sur les faits que l'on me reproche, l'année est pas précisée, il n'y a que la date que j'ai mise avec ma signature qui précise 2012!

Comment est ce que je dois réagir? Aller travailler lundi comme ci de rien était ou je laisse faire la procédure?

Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **10/11/2012 à 11:24**

Bonjour,

Je pense que vous pourriez laisser se dérouler la procédure car avec concomitance l'employeur doit vous convoquer à l'entretien préalable au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devra être rappelée dans la convocation...

Par **Ghislainedu75**, le **11/11/2012 à 20:17**

Bonsoir, merci pour votre réponse.

Avec cette erreur de date, j'avais aussi peur qu'ils me fassent une abandon de poste ce qui n'est pas le cas!